

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance publique du 04 AVRIL 2023**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'avril à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 29 mars 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 43**

**Quorum : 22**

**Étaient présents les conseillers municipaux suivants (34) :**

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
<del>BLAINEAU Isabelle</del>	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
<del>BOUCLIER Marie-Bénédicte</del>	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	<del>SECHER Nathalie</del>
BREMOND Guy	<del>MENARD Anne-Sophie</del>	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	<del>MATHIEU Vincent</del>
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	ARZUL Sophie
COCQUET Cyrille	<del>MOUSSET Kilian</del>	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	<del>MULLINGHAUSEN Fabienne</del>	LICOINE Sophie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	PIVETEAU Hubert
DUGAST Yvon	<del>OLLIVIER Steve</del>	LARCHER Elodie
DUHAMEL Négat	<del>PAVAGEAU Laëtitia</del>	COLMARD Etienne
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

**Étaient représentés (8) :**

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Laëtitia PAVAGEAU	X	Virginie GILBERT
Fabienne MULLINGHAUSEN	X	Cyrille COCQUET
Steve OLLIVIER	X	Sophie MORNIER
Marie-Bénédicte BOUCLIER	X	Jean-Claude MORISSET
Isabelle BLAINEAU	X	Daniel ROUSSEAU
Anne-Sophie MENARD	X	Adeline LACHÉ
Nathalie SECHER	X	Florent LIMOUZIN
Vincent MATHIEU	X	Jean-Martial HAEFFELIN

**Était absent excusé (1) :** Kilian MOUSSET

**Secrétaire de séance :** Sophie MORNIER

**Délibération n°DEL20230404\_09**

**Constitution d'un groupement de commandes entre la commune de Montaignu-Vendée et le CCAS pour la passation des contrats d'assurances**

Monsieur le Maire donne la parole à M. Daniel ROUSSEAU, Vice-Président en charge de la commission Moyens Généraux. Ce dernier informe l'assemblée qu'au regard de la volonté de mutualiser leurs besoins en vue d'une simplification des démarches et de la rationalisation des achats (réalisation d'économies grâce à l'effet de masse, réduction des coûts financiers en

termes de procédure de commande publique, etc.), la commune de Montaigu-Vendée et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Montaigu-Vendée ont décidé de constituer un groupement de commandes pour le renouvellement des contrats d'assurances des différentes entités au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

La création d'un groupement de commandes nécessite obligatoirement l'élaboration d'une convention constitutive signée par l'ensemble des entités adhérant au groupement. Cette convention constitutive a pour objet de définir les modalités d'organisation du groupement et les missions de chacun des membres, notamment celles du coordonnateur. La commune de Montaigu-Vendée est désignée coordonnateur du groupement de commandes par l'ensemble des membres.

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la convention par délibération de son assemblée délibérante ou par toute décision de l'instance autorisée. Les membres s'engagent contractuellement les uns envers les autres par la signature de cette convention de groupement qui vise à définir les conditions de fonctionnement du groupement de commandes créé en vue de la passation d'un marché public.

La commune de Montaigu-Vendée sera assistée par un cabinet conseil en passation de marchés d'assurances qui sera désigné ultérieurement.

Une procédure de mise en concurrence sera donc lancée en application des dispositions en vigueur en matière de commande publique.

Au regard du montant estimatif des prestations à exécuter, la procédure de consultation sera lancée sous la forme d'une procédure formalisée (appel d'offres ouvert), car supérieure au seuil de 215 000,00 € HT pour les marchés de services des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Par conséquent, la mise en place ou désignation d'une Commission d'Appel d'Offres (CAO) dans le cadre de ce groupement est nécessaire. La CAO de la commune de Montaigu-Vendée (coordonnateur) est désignée compétente dans le cadre de ce groupement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1414-3 ;

Vu les dispositions du Code de la commande publique, notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 ;

Vu le projet de convention constitutive de groupement de commandes ;

Vu le dossier administratif présenté ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- VALIDE la constitution d'un groupement de commandes entre la commune de Montaigu-Vendée et le CCAS de Montaigu-Vendée,
- VALIDE le rôle de coordonnateur du groupement confié à la commune de Montaigu-Vendée,
- APPROUVE les dispositions du projet de convention constitutive du groupement de commandes,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée,

*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

Le Maire,  
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent  
Limouzin  
Date de signature : 18/04/2023  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance publique du 04 AVRIL 2023**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'avril à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 29 mars 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
<del>BLAINEAU Isabelle</del>	HUCHET Philippe	<del>ROUILLIER Caroline</del>
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
<del>BOUCLIER Marie-Bénédicte</del>	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	<del>SECHER Nathalie</del>
BREMOND Guy	<del>MENARD Anne Sophie</del>	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	<del>MATHIEU Vincent</del>
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	ARZUL Sophie
COCQUET Cyrille	<del>MOUSSET Kilian</del>	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	<del>MULLINGHAUSEN Fabienne</del>	LICOINE Sophie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	PIVETEAU Hubert
DUGAST Yvon	<del>OLLIVIER Steve</del>	LARCHER Elodie
DUHAMEL Négat	<del>PAVAGEAU Laëtitia</del>	COLMARD Etienne
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (8) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Laëtitia PAVAGEAU	X	Virginie GILBERT
Fabienne MULLINGHAUSEN	X	Cyrille COCQUET
Steve OLLIVIER	X	Sophie MORNIER
Marie-Bénédicte BOUCLIER	X	Jean-Claude MORISSET
Isabelle BLAINEAU	X	Daniel ROUSSEAU
Anne-Sophie MENARD	X	Adeline LACHÉ
Nathalie SECHER	X	Florent LIMOUZIN
Vincent MATHIEU	X	Jean-Martial HAEFFELIN

Étaient absents excusés (2) : Kilian MOUSSET, Caroline ROUILLIER

Secrétaire de séance : Sophie MORNIER

**Délibération n°DEL20230404\_14**

**Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association S2GFC**

Vu le Décret n°2001-495 du 06 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques et rendant obligatoires les conventions avec les associations qui reçoivent une subvention supérieure à 23 000 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2311-7, relatif à l'attribution de subventions donnant lieu à une délibération distincte du vote du budget,

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le 18 AVR. 2023

ID : 085-200081115-20230404-DEL20230404\_14-DE

SLO

Vu l'avis favorable des conseils délégués de la Guyonnière et Saint Georges de Montaigu en date du 28 mars 2023,

Monsieur le Maire donne la parole à M. Eric HERVOUET, Vice-Président en charge de la commission Vie locale, culturelle et sportive. Ce dernier informe l'assemblée que la Loi du 12 avril 2000 oblige l'autorité administrative attribuant une subvention de plus de 23 000 € à conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention allouée.

Il rappelle qu'au titre de l'année 2023, l'association St Georges Guyonnière Football Club (S2GFC) va percevoir une subvention d'un montant 41 131 € conformément à la délibération n° DEL20230404\_13 en date du 4 avril 2023. A ce titre, il convient de formaliser une convention de subventionnement entre l'association qui en bénéficie et la commune.

M. HERVOUET donne lecture des engagements de chacune des parties et propose à l'assemblée d'approuver la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association S2GFC.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association St Georges Guyonnière Football Club telle que jointe à la présente décision,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'association S2GFC,
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement de la subvention d'un montant de 41 131 € au titre de l'année 2023,
- DIT que les crédits budgétaires sont ouverts au budget primitif 2023 de la commune – article 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé.

Fait à Montaigu-Vendée,

Le Maire,  
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par: Florent  
Limouzin  
Date de signature : 18/04/2023  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance publique du 04 AVRIL 2023**  
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'avril à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 29 mars 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 43**

**Quorum : 22**

**Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :**

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
<del>BLAINEAU Isabelle</del>	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
<del>BOUCLIER Marie-Bénédicte</del>	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	<del>SECHER Nathalie</del>
BREMOND Guy	<del>MENARD Anne-Sophie</del>	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	<del>MATHIEU Vincent</del>
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	ARZUL Sophie
COCQUET Cyrille	<del>MOUSSET Kilian</del>	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	<del>MULLINGHAUSEN Fabienne</del>	LICOINE Sophie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	PIVETEAU Hubert
DUGAST Yvon	<del>OLLIVIER Steve</del>	<del>LARCHER Elodie</del>
DUHAMEL Négat	<del>PAVAGEAU Laëtitia</del>	COLMARD Etienne
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

**Étaient représentés (9) :**

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Laëtitia PAVAGEAU	X	Virginie GILBERT
Fabienne MULLINGHAUSEN	X	Cyrille COCQUET
Steve OLLIVIER	X	Sophie MORNIER
Marie-Bénédicte BOUCLIER	X	Jean-Claude MORISSET
Isabelle BLAINEAU	X	Daniel ROUSSEAU
Anne-Sophie MENARD	X	Adeline LACHÉ
Nathalie SECHER	X	Florent LIMOUZIN
Vincent MATHIEU	X	Jean-Martial HAEFFELIN
Elodie LARCHER	X	Sophie LICOINE

**Était absent excusé (1) :** Kilian MOUSSET

**Secrétaire de séance :** Sophie MORNIER

**Délibération n°DEL20230404\_28**

**Désaffectation et déclassement Avenue de la Vendée – Saint Hilaire de Loulay**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Montaignu-Vendée est propriétaire des parcelles situées à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay – Avenue de la Vendée et cadastrées 224 section AC numéros 242, 243, 244, 245, 246 et 248.

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le 18 AVR 2023

ID : 085-200081115-20230404-DEL20230404\_28-DE

S<sup>2</sup>LOW

Il précise que ces parcelles dépendent en partie de la Zone d'Aménagement Concertée - Secteur Vallée du Loulay - Ilôt G. Il précise également que compte tenu de la réalisation d'un programme de logements porté par un promoteur qui va nécessiter la cession de l'emprise foncière pour la réalisation du projet, la commune doit préalablement désaffecter et déclasser les parcelles situées à Montaigu-Vendée (85600), Commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay, cadastrées 224 section AC numéros 242p, 243p et 248p, le tout pour une surface totale d'environ 253m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire précise que conformément l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière, la désaffectation et le déclassement de foncier ne portent pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation, il n'est donc pas nécessaire de procéder à une enquête publique.

Vu l'avis favorable du Conseil Communal de la commune déléguée de Saint Hilaire de Loulay en date du 28 mars 2023,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- CONSTATE la désaffectation des parcelles situées à Montaigu-Vendée (85600), Commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay et cadastrées 224 section AC numéros 242p, 243p et 248p, le tout pour une surface totale d'environ 253 m<sup>2</sup>,
- PRONONCE le déclassement de ces emplacements pour l'intégrer au domaine privé communal,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,

Le Maire,  
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent  
Limouzin  
Date de signature : 18/04/2023  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance publique du 04 AVRIL 2023**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'avril à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 29 mars 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicté	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	MATHIEU Vincent
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	ARZUL Sophie
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LICOINE Sophie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	PIVETEAU Hubert
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	LARCHER Elodie
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	COLMARD Etienne
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (9) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Laëtitia PAVAGEAU	X	Virginie GILBERT
Fabienne MULLINGHAUSEN	X	Cyrille COCQUET
Steve OLLIVIER	X	Sophie MORNIER
Marie-Bénédicté BOUCLIER	X	Jean-Claude MORISSET
Isabelle BLAINEAU	X	Daniel ROUSSEAU
Anne-Sophie MENARD	X	Adeline LACHÉ
Nathalie SECHER	X	Florent LIMOUZIN
Vincent MATHIEU	X	Jean-Martial HAEFFELIN
Elodie LARCHER	X	Sophie LICOINE

Était absent excusé (1) : Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Sophie MORNIER

**Délibération n°DEL20230404\_29**

**Cession foncière d'un terrain constituant l'îlot G du secteur de la Vallée du Loulay – Saint Hilaire de Loulay**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Montaignu-Vendée est propriétaire des parcelles situées à Montaignu-Vendée (85600), Commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay – Avenue de la Vendée et cadastrées 224 section AC numéros 242, 243, 244, 245, 246 et 248.

Ce dernier précise que ces parcelles dépendent en partie de la Zone d'Aménagement Concertée - Secteur Vallée du Loulay - Îlot G. Ces parcelles seront cédées libre de toute occupation.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la société dénommée Procivis Ouest Promoteur s'est proposée d'acquérir les parcelles situées à Montaigu-Vendée (85600), Commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay – Avenue de la Vendée et cadastrées 224 section AC numéros 242, 243p, 244, 245, 246p et 248p pour une surface totale d'environ 1 337m<sup>2</sup>. Cette acquisition est proposée moyennant le prix principal de 226 500,00 € et permettrait, après démolition de l'existant, à la société dénommée Procivis Ouest Promoteur de construire 21 logements répartis en 17 logements collectifs et 4 maisons individuelles intégrant 6 logements en PSLA (accession sociale).

Il précise à l'assemblée que ces parcelles seraient cédées avec le bâti existant, que la surface réelle cédée sera déterminée après bornage et que les coûts de démolition seraient à la charge exclusive de la société dénommée Procivis Ouest Promoteur.

Il précise que parallèlement aux travaux de construction qui seront réalisés par la société dénommée Procivis Ouest Promoteur, la commune de Montaigu-Vendée envisage d'aménager sur une parcelle voisine des emplacements de stationnements. D'ores et déjà la société dénommée Procivis Ouest Promoteur se propose d'acquérir 21 places au prix unitaire de 3 500,00 € une fois les travaux d'aménagement des emplacements de stationnement réalisés. Une délibération ultérieure devra être prise en ce sens une fois les travaux réalisés et une fois les emplacements de stationnement cadastrés.

Monsieur le Maire propose de céder à la société dénommée Procivis Ouest Promoteur, ou à toute autre personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, les parcelles situées à Montaigu-Vendée (85600), Commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay – Avenue de la Vendée et cadastrées 224 section AC numéros 242, 243p, 244, 245, 246p et 248p pour une surface totale d'environ 1 337 m<sup>2</sup> moyennant le principal de 226 500,00 € net vendeur. La surface réelle du terrain cédé sera définie après bornage.

Vu l'avis favorable du Conseil Communal de la commune déléguée de Saint Hilaire de Loulay en date du 28 mars 2023,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- AUTORISE la cession à la société dénommée PROCIVIS OUEST PROMOTEUR ou à toute autre personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, les parcelles situées à Montaigu-Vendée (85600), cadastrées 224 section AC numéros 242, 243p, 244, 245, 246p et 248p pour une surface totale d'environ 1 337 m<sup>2</sup> moyennant le prix principal de 226 500,00 € net vendeur,
- DIT que les frais d'acte et de bornage et tous les éventuels autres frais seront supportés par l'acquéreur,
- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération notamment tout-avant contrat.

Fait à Montaigu-Vendée,

Le Maire,  
Florent LIMOUZIN

*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

Signé électroniquement par : Florent  
Limouzin  
Date de signature : 18/04/2023  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance publique du 04 AVRIL 2023**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'avril à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 29 mars 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	MATHIEU Vincent
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	ARZUL Sophie
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Frankie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LICOINE Sophie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	PIVETEAU Hubert
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	LARCHER Elodie
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	COLMARD Etienne
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (9) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Laëtitia PAVAGEAU	X	Virginie GILBERT
Fabienne MULLINGHAUSEN	X	Cyrille COCQUET
Steve OLLIVIER	X	Sophie MORNIER
Marie-Bénédicte BOUCLIER	X	Jean-Claude MORISSET
Isabelle BLAINEAU	X	Daniel ROUSSEAU
Anne-Sophie MENARD	X	Adeline LACHÉ
Nathalie SECHER	X	Florent LIMOUZIN
Vincent MATHIEU	X	Jean-Martial HAEFFELIN
Elodie LARCHER	X	Sophie LICOINE

Était absent excusé (1) : Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Sophie MORNIER

**Délibération n°DEL20230404\_30**

**Approbation de la grille modificative du lotissement la Nobenne – Tranche 2 – Saint Hilaire de Loulay**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;  
Vu l'avis favorable du Conseil Communal de la Commune déléguée de Saint Hilaire de Loulay en date du 28 mars 2023 ;  
Considérant l'avis du service des Domaines n° 2022-85146-17901 en date du 8 mars 2022 ;

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le 18 AVR. 2023

ID : 085-200081115-20230404-DEL20230404\_30-DE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 17 mai 2022, le Conseil Municipal a approuvé la grille de prix du lotissement « la Nobenne – Tranche II » situé sur la commune déléguée de Saint Hilaire de Loulay. Suite à la réalisation des travaux de raccordement et au passage du géomètre expert pour la rédaction du document d'arpentage et le bornage des terrains, plusieurs écarts de surfaces ont été relevés entre la division préalable de division et celles arpentées sur site.

En cohérence, la grille de prix des lots étant indexée sur la surface des lots, elle doit être mise à jour afin de préparer les ventes. Une déclaration préalable de lotissement va être redéposée afin de mettre en cohérences les surfaces.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de se prononcer sur ces prix :

Lot	Surface en m <sup>2</sup>	Prix du terrain sans T.V.A.	Travaux viabilité H.T.	Total H.T.	T.V.A. sur marge	Montant T.T.C.
26	266	931,00 €	18 065,83 €	18 996,83 €	3 613,17 €	22 610,00 €
27	398	1 393,00 €	35 322,50 €	36 715,50 €	7 064,50 €	43 780,00 €
28	316	1 106,00 €	28 045,00 €	29 151,00 €	5 609,00 €	34 760,00 €
29	524	1 834,00 €	50 871,67 €	52 705,67 €	10 174,33 €	62 880,00 €
30	376	1 316,00 €	36 503,33 €	37 819,33 €	7 300,67 €	45 120,00 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE la modification de la grille de prix des lots du lotissement « La Nobenne – Tranche 2 » à Saint Hilaire de Loulay telle qu'indiquée ci-dessus, conformément à l'avis des domaines sus-indiqué ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération, le dépôt des pièces du lotissement en l'étude de Maîtres FLOCHLAY-GILLES, BODIGUEL et BRAUD, notaires à Montaigu-Vendée, ainsi que tous les actes de vente inhérents à cette opération ;
- CONFIRME la délibération du 17 mai 2022 et instaure un pacte de préférence de 6 ans au profit de la commune ;
- RAPPELLE que les frais d'acte et ceux liés au PC seront à la charge de l'acquéreur.

Fait à Montaigu-Vendée,

Le Maire,  
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent  
Limouzin  
Date de signature : 18/04/2023  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance publique du 04 AVRIL 2023**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'avril à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 29 mars 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
<del>BLAINEAU Isabelle</del>	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
<del>BOUCLIER Marie-Bénédicte</del>	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	<del>SECHER Nathalie</del>
BREMOND Guy	<del>MENARD Anne-Sophie</del>	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	<del>MATHIEU Vincent</del>
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	ARZUL Sophie
COCQUET Cyrille	<del>MOUSSET Kilian</del>	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	<del>MULLINGHAUSEN Fabienne</del>	LICOINE Sophie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	PIVETEAU Hubert
DUGAST Yvon	<del>OLLIVIER Steve</del>	<del>LARCHER Elodie</del>
DUHAMEL Négat	<del>PAVAGEAU Laëtitia</del>	COLMARD Etienne
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (9) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Laëtitia PAVAGEAU	X	Virginie GILBERT
Fabienne MULLINGHAUSEN	X	Cyrille COCQUET
Steve OLLIVIER	X	Sophie MORNIER
Marie-Bénédicte BOUCLIER	X	Jean-Claude MORISSET
Isabelle BLAINEAU	X	Daniel ROUSSEAU
Anne-Sophie MENARD	X	Adeline LACHÉ
Nathalie SECHER	X	Florent LIMOUZIN
Vincent MATHIEU	X	Jean-Martial HAEFFELIN
Elodie LARCHER	X	Sophie LICOINE

Était absent excusé (1) : Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Sophie MORNIER

**Délibération n°DEL20230404\_36**

**Convention SyDEV – Travaux d'éclairage public – Parc des Remparts - Montaignu**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge des espaces publics et moyens techniques. Ce dernier informe l'assemblée que le Président du SyDEV a fait parvenir la convention n°2023.ECL.0026 se rapportant à des travaux de rénovation de l'éclairage existant aux abords du château, dans le Parc des Remparts, sur la commune déléguée de Montaignu.

La proposition financière se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
<b>Eclairage public</b>					
Travaux neufs	15 288,00	18 346,00	15 288,00	70.00%	10 702,00
<b>TOTAL PARTICIPATION</b>					<b>10 702,00</b>

Vu la présentation faite en conseil communal de la commune déléguée de Montaigu en date du 28 mars 2023,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les termes de la convention du SyDEV concernant les travaux de rénovation de l'éclairage existants aux abords du château, dans le Parc des Remparts sur la commune déléguée de Montaigu,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention n°2023.ECL.0026 et à verser une participation de 10 702 euros au SyDEV,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération,
- DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023.

Fait à Montaigu-Vendée,

Le Maire,  
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent Limouzin  
Date de signature : 18/04/2023  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance publique du 04 AVRIL 2023**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'avril à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 29 mars 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
<del>BLAINEAU Isabelle</del>	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
<del>BOUCLIER Marie-Bénédicte</del>	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	<del>SECHER Nathalie</del>
BREMOND Guy	<del>MENARD Anne-Sophie</del>	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	<del>MATHIEU Vincent</del>
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	ARZUL Sophie
COCQUET Cyrille	<del>MOUSSET Kilian</del>	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	<del>MULLINGHAUSEN Fabienne</del>	LICOINE Sophie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	PIVETEAU Hubert
DUGAST Yvon	<del>OLLIVIER Steve</del>	<del>LARCHER Elodie</del>
DUHAMEL Négat	<del>PAVAGEAU Laëtitia</del>	COLMARD Etienne
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentées (9) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Laëtitia PAVAGEAU	X	Virginie GILBERT
Fabienne MULLINGHAUSEN	X	Cyrille COCQUET
Steve OLLIVIER	X	Sophie MORNIER
Marie-Bénédicte BOUCLIER	X	Jean-Claude MORISSET
Isabelle BLAINEAU	X	Daniel ROUSSEAU
Anne-Sophie MENARD	X	Adeline LACHÉ
Nathalie SECHER	X	Florent LIMOUZIN
Vincent MATHIEU	X	Jean-Martial HAEFFELIN
Elodie LARCHER	X	Sophie LICOINE

Était absent excusé (1) : Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Sophie MORNIER

---

**Délibération n°DEL20230404\_37**

**Convention SyDEV – Travaux d'éclairage public – Rue de la Gaudine - Montaignu**

---

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyrille COCQUET, Vice-président en charge des espaces publics et moyens techniques. Ce dernier informe l'assemblée que le Président du SyDEV a fait parvenir la convention n°2023.ECL.0133 se rapportant à des travaux de rénovation d'éclairage liés à l'effacement de réseaux, Rue de la Gaudine, sur la commune déléguée de Montaignu, dans le cadre d'un projet immobilier.

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le 18 AVR. 2023

ID : 085-200081115-20230404-DEL20230404\_37-DE

SLO

La proposition financière se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
<b>Eclairage public</b>					
Travaux neufs	1 462,00	1 754,00	1 462,00	70.00%	1 023,00
<b>TOTAL PARTICIPATION</b>					<b>1 023,00</b>

Vu la présentation faite en conseil communal de la commune déléguée de Montaigu en date du 28 mars 2023,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les termes de la convention du SyDEV concernant des travaux de rénovation d'éclairage liés à l'effacement de réseaux, Rue de la Gaudine, sur la commune déléguée de Montaigu, dans le cadre d'un projet immobilier
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention n°2023.ECL.0133 et à verser une participation de 1 023 euros au SyDEV,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération,
- DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023.

Fait à Montaigu-Vendée,

Le Maire,  
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent  
Limouzin

Date de signature : 18/04/2023

Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*